

RÉGLEMENTATION SPORTIVE 2019

Type d'épreuve

L'épreuve consiste à réaliser, un parcours enchaînant plusieurs disciplines sans aide extérieure et sans arrêt du chronomètre lors du changement de discipline.

→ Duathlon : course à pied, cyclisme, course à pied

Concurrent

Obligations et règles de conduites du concurrent

→ Il est de la responsabilité de l'athlète d'être bien préparé pour l'épreuve et d'avoir un matériel adapté à la compétition à laquelle il participe.

→ L'utilisation de tout dispositif ou artifice, mécanique, motorisé ou non, permettant d'améliorer la performance et/ou soulager l'effort du participant est interdit.

→ Le concurrent doit connaître et respecter : la Réglementation Fédérale, les règles de circulation du code de la route, le règlement de la course, ainsi que les instructions des officiels.

→ Il doit connaître les parcours définis par l'organisateur et les suivre entièrement. S'il quitte le parcours, il est tenu de revenir par ses propres moyens à l'endroit même où il l'a quitté.

Dans tous les cas d'erreur de parcours, seul le concurrent en est responsable.

→ Il doit faire preuve de sportivité et traiter les autres concurrents, les officiels, les bénévoles et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). A ce titre, toutes insultes, tous propos homophobes ou discriminatoires ainsi que tous comportements contraires à l'éthique sportive sont passibles d'une disqualification et d'une demande de saisine de la commission disciplinaire.

→ Il doit veiller à ce que ses équipements ne présentent aucun danger pour lui-même ou pour les autres.

→ Sauf si l'organisateur interdit l'utilisation des caméras embarquées, le concurrent peut les utiliser avec les réserves suivantes :

o Elles ne présentent pas un danger pour l'athlète concerné et ceux à proximité.

o Il est interdit de fixer une caméra sur le casque vélo.

o Les images doivent être mises à disposition de l'organisateur.

o Aucune image ou vidéo ne pourra être utilisée à des fins commerciales par le concurrent.

o Aucune image ou vidéo ne pourra être opposée à l'arbitrage par l'athlète ou toute autre instance.

→ Il ne peut pas utiliser de lecteurs vidéo, audio, téléphone ou tout autre matériel électronique, en fonction d'écoute ou de communication.

→ En cas de danger immédiat, les athlètes pourront utiliser leurs moyens de communication pour alerter les secours.

→ Il prendra toutes les dispositions pour ne pas dégrader l'environnement dans lequel il évolue.

→ Le parcours de la course, dans les horaires des compétitions, est réservé uniquement aux compétiteurs de la course concernée. Les autres athlètes ne peuvent pas y circuler.

→ L'accompagnement, le ravitaillement, l'assistance technique ou aide matérielle par des personnes extérieures à l'épreuve ou entre concurrents sur une épreuve individuelle sont interdits sur l'ensemble des parcours, l'Aire de Transition et la zone d'arrivée. Les relayeurs d'une même équipe sont autorisés à finir la course ensemble sauf en cas de sprint, cette autorisation est validée par un arbitre.

→ Il est interdit d'abandonner tout matériel hors de son emplacement dans l'aire de transition ou/et des points fixes prévus par l'organisation.

→ Il est interdit d'abandonner des déchets et emballages hors des zones de propreté.

Sécurité de course

Après avoir été pris en charge par les secours, un concurrent ne peut continuer sa course que si les secours l'y autorisent.

Remise et port des dossards

Le port des dossards fournis par l'organisateur est obligatoire et ils :

o Ne doivent être ni coupés, ni pliés, ni cachés,

o Doivent être fixés en trois points minimum sur le vêtement ou une ceinture placée au plus bas au niveau de la taille,

Tenue des athlètes :

Concurrent :

→ Le torse nu est interdit sur les parties cyclistes et course à pied.

→ A 200 mètres de l'arrivée, la tri-fonction doit être refermée au moins jusqu'au bas du sternum.

Pas de limite d'ouverture de la fermeture pour le reste de l'épreuve.

→ Les bretelles seront gardées sur les épaules.

→ La nudité est interdite.

Cyclisme

→ Porter un casque de cyclisme rigide en conformité avec les normes de sécurité en vigueur sur le territoire Français.

→ Protéger toutes les extrémités en protubérances (embouts de guidon, sur-guidon, extrémité des câbles...).

→ Positionner les ajouts aux guidons ainsi que les poignées de freins afin de limiter les risques de blessure en cas de chute ou collision (pour les cintres droits (type VTT, VTC...). Les ajouts dits « corne de vache » ou « bar ends » sont autorisés.

→ Avoir un système de freinage pour chaque roue sur le vélo (le pignon fixe et le système de rétropédalage ne sont pas considérés comme des systèmes de freinage)

→ Dans le cadre de la pratique paratriathlon, présenter les vélos ou fauteuils à l'arbitre principal pour validation.

Complément pour les Courses sur route avec «Aspiration Abri» (Drafting) autorisé

→ Il est interdit pour les concurrents doublés par ceux ayant un tour d'avance de prendre abri derrière ceux-ci.

→ Les prolongateurs, vélo type contre la montre ou ajouts aux guidons doivent être pontés à l'avant avec un dispositif rigide du commerce (sans ajout ni adaptation personnelle).

→ Les prolongateurs ne doivent pas s'étendre au-delà de 15 cm de l'axe de roue avant, et ne

dépassent pas de la ligne créée par les points les plus en avant des leviers de freins Les roues à rayons doivent comporter 16 rayons minimum.

→ Les vélos « Contre la montre » sont interdits.

Epreuves Jeunes :

→ Les prolongateurs sont interdits.

Course a pied

→ Le port du casque cycliste est interdit sur toute la partie pédestre (sauf bike and run).

→ L'utilisation des bâtons de marche est interdite (sauf en cross triathlon et en cross duathlon, si le concurrent part avec des bâtons, il doit les conserver durant toute la partie course à pied).

→ L'utilisation de tout dispositif d'aide à la progression est interdite.

Epreuves relais Concurrent

→ Dans la zone de passage de relais, à minima un contact physique, entre relayeurs doit être exécuté, mais de préférence la transmission du dossard ou de la puce validera le passage de relais.

→ Seule l'aide entre les relayeurs d'une même équipe, à l'emplacement qui leur est réservé dans l'aire de transition, est autorisée

Relais de Type B

Chaque concurrent réalise une ou deux disciplines avant de passer le relais

L'organisateur peut ouvrir à des relais Hommes, Femmes et Mixtes classés indépendamment.

→ Un relais est composé au minimum de 2 personnes, au maximum de 3 personnes.

→ Les relayeurs peuvent effectuer plusieurs disciplines sous réserve que le format de course total soit ouvert à leur catégorie d'âge en individuel.

→ Dans la zone de passage de relais, à minima un contact physique, entre relayeurs doit être exécuté, mais de préférence la transmission du dossard ou de la puce validera le passage de relais.

→ Seule l'aide entre les relayeurs d'une même équipe, à l'emplacement qui leur est réservé dans l'aire de transition, est autorisée

Prix et récompense :

Concurrent :

→ Le concurrent récompensé pour sa performance au titre d'un classement prévu par l'organisation est tenu de se présenter à la cérémonie de remise des prix. En cas d'absence, aucune récompense ne pourra être réclamée.

PASS Compétition :

→ Les licenciés des Fédérations suivantes : **Allemagne, Italie, Espagne, Portugal, Belgique, Luxembourg, Angleterre, Suisse, Pays-Bas** devront obligatoirement présenter leurs licences de la saison en cours. Les athlètes non licenciés devront toutefois prendre un pass compétition. **Ils sont exonérés du règlement du pass compétition.**

→ Les licenciés Triathlon des autres fédérations triathlon (USA Triathlon) devront obligatoirement présenter leurs licences de la saison en cours. Les athlètes non licenciés devront toutefois prendre un pass compétition et **en effectuer le règlement** auprès de l'organisateur.

→ Les non-licenciés triathlon devront obligatoirement présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition (ou à défaut de la discipline concernée en compétition) de moins d'un an au jour de l'inscription à la manifestation. Les athlètes non licenciés devront toutefois prendre un pass compétition et **en effectuer le règlement** auprès de l'organisateur.